

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2024
Publication : 22/11/2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances Publiques de Bourgogne
Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or**

Pôle d'évaluation domaniale de Côte d'Or

25 Rue de la Boudronnée

21000 DIJON

courriel : drfip21.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Emmanuelle DEHEDIN SAUVANET

Courriel : drfip21.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 06 19 02 00 82

Le 18/09/2024

La directrice régionale des Finances publiques de
Bourgogne Franche-Comté et du département de la
Côte-d'Or

à

COMMUNE DE DIJON
À L'ATTENTION DE M VIVANT
PLACE DE LA LIBERATION
21000 DIJON

Réf DS: 19144856

Réf OSE : 2024-21473-55532

LETTRE VALANT AVIS SUR LA VALEUR VÉNALE

Nature du bien : Emprise de voirie destinée à demeurer dans le domaine public

Adresse du bien : ZA de Beauregard – OUGES

*Valeur vénale HT et hors
droits d'enregistrement :* 1 €

Vous avez saisi le pôle d'évaluation domaniale en date du 23 juillet 2024 pour l'estimation d'une parcelle de voirie non cadastrée d'environ 6000 m², sise dans la zone d'activité de Beauregard à Ouges.

La Métropole de Dijon envisage de procéder au transfert de cette emprise à la SPLAAD, aménageur de la zone. Conformément à vos informations complémentaires reçues le 17/09/2024, cette emprise est destinée à supporter des aménagements publics (voiries et bassin de rétention). A ce titre, elle a vocation à demeurer dans le domaine public. Ainsi, cette cession est analysée comme un transfert de charges.

En conséquence, la valeur peut être estimée à un euro symbolique.

La durée de validité du présent avis est de 18 mois

La directrice régionale des Finances publiques,
par délégation

Emmanuelle DEHEDIN SAUVANET, inspectrice
des Finances publiques, évaluatrice